



La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a modifié le paysage de la formation professionnelle.

Une nouvelle réforme qui introduit une évolution du code du travail et donne un cadre juridique et un référentiel de compétences à l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST). La réforme permet aussi une évolution d'une logique de diplômes à une logique de compétences.

Fort de ces évolutions, une nouvelle fonction voit le jour : le.a référent.a AFEST. Cette fonction s'articule autour des activités suivantes :

- Identifie les besoins d'apprentissage en situation de travail dans l'entreprise
- Diagnostique les compétences à acquérir
- Construit le dispositif de formation en situation de travail
- Accompagne des formateurs internes à l'acquisition de la pédagogie par compétence

Le.a référent.e AFEST contribue au développement de l'employabilité des salariés-es, de la compétitivité de l'entreprise et à la valorisation du savoir-faire de l'entreprise.

FORMATION DIPLOMANTE / CERTIFIANTE

RÉFÉRENT.E AFEST

PUBLIC ET PRÉREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire
- Directeur.trice des ressources humaines, Responsable des ressources humaines, formateur.trice, consultant.e, représentant.e du personnel, responsable de projets d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises etc...

DURÉE DE LA FORMATION

- 6 jours de formation

COÛT DE LA FORMATION

- Frais administratifs : 20 €

Financement Employeurs ou organismes : 2 490 €

- Employeurs : Fonds propres ou via OPCO
- Organismes : Pôle Emploi, CPF ou autres

Financement personnel : 2 190 €

MODALITÉS DE SÉLECTION

- L'entrée en formation se fait par validation d'un dossier de candidature

ORGANISATION DE LA FORMATION

Cette formation permet la validation partielle du **Bloc de Compétences N°2 (RNCP 35259BC03)** l'un des 4 blocs de compétences qui composent le titre de Conseiller(ère) en parcours VAE et AFEST :

Bloc 3 : Accompagnement des parcours VAE et AFEST

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Le.a référent.e AFEST peut intervenir dans tous les secteurs d'activités, dans les domaines des ressources humaines, de la formation, du conseil et de l'insertion:

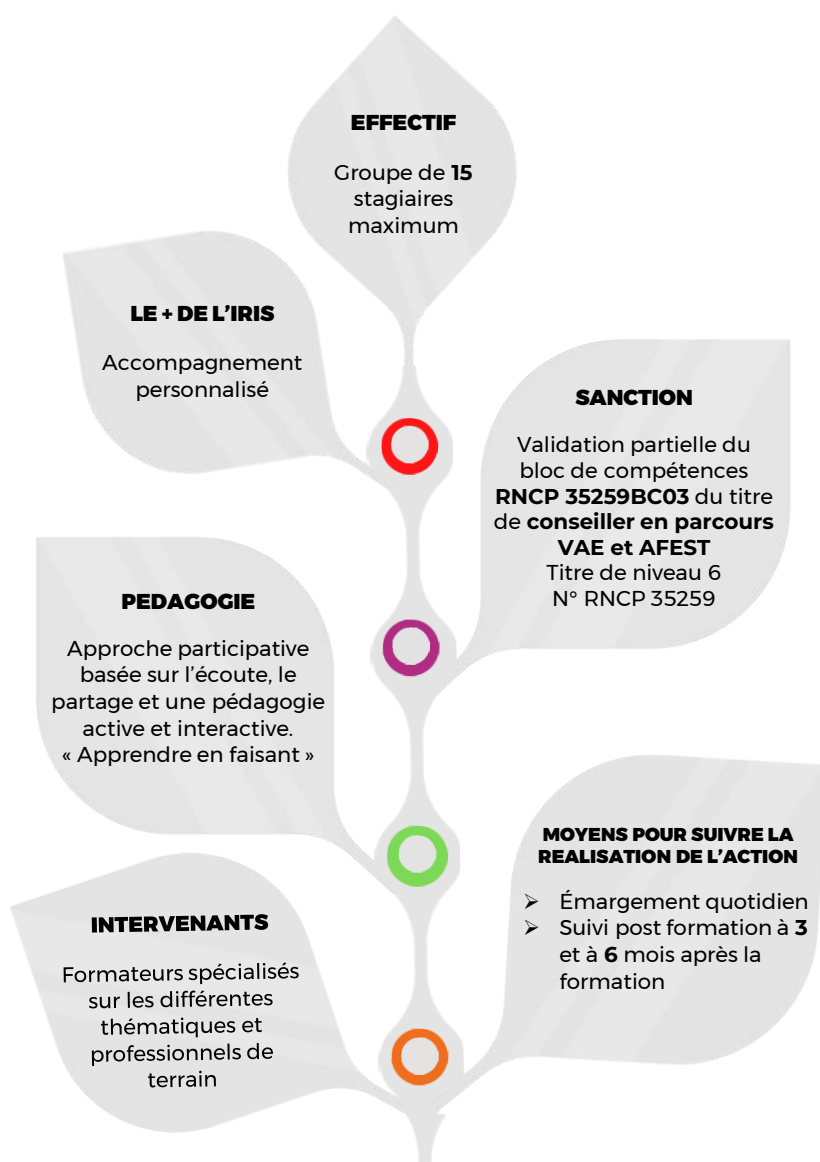
- Formation professionnelle
- Développement des ressources humaines
- Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle
- Conseil en formation

COMPÉTENCES VISÉES

- Accueillir le candidat et présenter le cadre, les objectifs et les modalités de fonctionnement du dispositif AFEST
- Appuyer l'exploration et l'explicitation des pratiques pour en dégager les compétences
- Mettre en place un dispositif pédagogique spécifique
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée au public et au dispositif AFEST
- Permettre au candidat d'identifier ses fragilités de parcours et/ou d'expérience en vue de son projet professionnel
- Accompagner le candidat à structurer un plan d'action
- Assurer la mise en œuvre d'outils de suivi pédagogique
- Garantir un cadre éthique et déontologique dans l'accompagnement
- Identifier les compétences attendues et leurs traductions concrètes dans les référentiels professionnels des diplômés
- Accompagner à la reformulation des pratiques et au choix de situations professionnelles significatives dans le cadre de l'AFEST
- Planifier un parcours pédagogique en situation de travail afin d'accompagner la montée en compétences du salarié au sein de l'entreprise dans le cadre d'un dispositif AFEST
- Soutenir la mise en œuvre d'un environnement apprenant au sein de l'entreprise pour garantir l'efficacité du dispositif de l'AFEST.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- A partir d'une mise en situation professionnelle d'accompagnement, le candidat produira une note réflexive de 10 à 15 pages.
- La soutenance orale aura pour objet la présentation de la situation professionnelle d'accompagnement du candidat et l'argumentation de ses choix pédagogiques.



NOUS CONTACTER

INSTITUT DE RESSOURCES EN INTERVENTION SOCIALE

Adresse : 6 bis rue Denis Papin, 92600 Asnières-sur-Seine

Tel : 01 76 64 73 90

Mail : secretariat@institut-iris.fr

Référent handicap : referent-handicap@institut-iris.fr

Site : www.institut-iris.fr



IRIS est engagé dans la certification Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCES